Commune des Bons Villers
Place de Frasnes, n°1 Tel : 071/858.100
6210 Les Bons Villers Fax : 071/858.142

Entretien des routes aux Bons Villers - Comment ça marche ?

Beaucoup d'entre vous constatent et dénoncent un manque d'entretien des routes aux Bons Villers.

Qu'en est-il réellement ? Réponses à quelques questions fréquemment posées :

- Combien y a-t-il de km de routes ?

Les Bons Villers compte 148 km de voirie, dont 12 km de routes régionales (N567, N5 et contournement de Frasnes). Environ un tiers des voiries sont en agglomération, alors que deux tiers sont hors agglomération et/ou sont des chemins de remembrement. La proportion de routes avec ou sans accotement/trottoirs est environ la même.

Pour les routes régionales, la Commune joue le rôle de relais auprès du Service Public de Wallonie (SPW) pour la rénovation et la réparation de leurs voiries.

- Combien coute la rénovation d'une route ?

Sur base des dernières estimations (frais d'étude, honoraires et TVA compris) :

- **Une réfection totale** = +- 2,4 millions €/km pour une route de +- 6m de large et 2x 1,5m de trottoirs. Une réfection totale signifie que la rénovation se fait de façade à façade, que le coffre est refait, que les impétrants (égouts, eau …) sont changés, que les trottoirs sont rénovés …
- **Un raclage/pose** d'un hydrocarboné = +- 250.000 € /km (+- 6m de large de voirie). En théorie, un « raclage/pose » est réservé aux voiries déjà rénovées. Le raclage/pose ne concerne que la voirie et ne touche pas aux trottoirs.
- **Les dalles bétons** = +- 170 €/m². Réparer les dalles bétons consiste à casser la dalle sur 45 cm de profondeur et refaire un coffrage pour couler une nouvelle dalle béton. Une dalle de béton fait +- 12 m². Il faut dont compter 2000 €/dalle. Pour un km de dalle sur les deux voies, il faut compter +- 1.000.000 €/km. C'est pourquoi il n'y a que les dalles en mauvais état qui sont rénovées.
- **Pour le remblai d'un nid-de-poule**, il s'agit en moyenne de +- 50 €/ trou sans compter la main d'œuvre.

Constat :

Au vu de l'historique de l'entretien des voiries communales et du manque structurel de moyens financiers, la grande majorité des voiries en agglomération (+- 45 km) devrait être refaite totalement, de façade à façade. Bref, il faudrait +- 108 millions € pour toutes les rénover.

Commune des Bons Villers
Place de Frasnes, n°1 Tel : 071/858.100
6210 Les Bons Villers Fax : 071/858.142
★★★★★

- Quel est le budget annuel d'investissement de la Commune ?

Sur base des directives de la Région wallonne, la Commune ne peut pas emprunter plus de 200 €/an/habitant. Comptant 9.500 habitants, la Commune peut emprunter environ 1,9 millions € pour tous ses investissements annuels (les bâtiments, les écoles, les véhicules, les camions, le matériel communal, les bornes incendies, les espaces de convivialité, l'élagage des arbres, les lampadaires, les égouts, les aménagements pour la mobilité, la signalisation, les trottoirs, les routes, les pistes cyclables …).

Au vu des très nombreuses missions dévolues aux communes, la proportion du budget octroyé aux voiries est d'environ la moitié (+- 1.000.000 €). De ce montant, il faut retirer les investissements liés indirectement aux voiries (élagage d'arbre : 30.000 €/an ; vidanges des égouts : 40.000 €/an ; signalisation : 15.000 €/an ; aménagements sécurité : 50.000 €/an ; éclairage public : 60.000 €/an, 55.000 €/an pour trottoir et piste cyclable). Il reste **réellement 750.000 €/an pour les voiries**.

Théoriquement, la Commune peut refaire complètement +-300 m de route/an OU réaliser 3 km de raclage-pose/an OU rénover 750 m de voirie en dalles béton/an. Bref, pour rénover de façade à façade les 45 km de voirie communale en agglomération, il faudrait 108 millions € et donc environ 150 ans sur fonds propres (toutes choses étant égales par ailleurs).

En résumé, il est impossible budgétairement de refaire parfaitement toutes les routes des Bons Villers.

- Comment la Commune fait-elle pour optimiser ces rénovations ?

La Commune tente d'obtenir un maximum de subventions régionales et/ou européennes. Ces montants cofinancés permettent de décupler la force d'investissement communal. Aux Bons Villers, nous avons obtenu de nombreux subsides en matière de création ou aménagement de pistes cyclables, de création de trottoirs ou d'accotements, de rénovation de voiries...

De plus, pour les 12 km de voiries régionales accueillant un trafic important, la commune sollicite régulièrement le SPW pour y réaliser des aménagements et des rénovations.

Commune des Bons Villers
Place de Frasnes, n°1 Tel : 071/858.100
6210 Les Bons Villers Fax : 071/858.142

- Quels sont les priorités de rénovation ?

Vu le manque de ressources budgétaires, la Commune a décidé d'investir prioritairement dans les **"voiries de transit"**, c-à-d les rues par lesquelles le trafic doit passer.

Les voiries de transit ont été identifiées lors de la mise en place du Plan Communal de Mobilité, basé sur les travaux d'un bureau d'étude et sur l'analyse du service travaux de la Commune.

- Comment signaler un trou ou un défaut dans la route ?

Soit de manière prioritaire via l'application Fix My Street, soit en contactant le service travaux via travaux@lesbonsvillers.be ou 071/858.117.

ATTENTION : signaler un trou sur les réseaux sociaux n'est pas pertinent car le message peut être perdu dans la masse, totalement ignoré ou passé inaperçu. Il est important de suivre la bonne procédure pour que l'observation soit prise en compte.

Méthode :

- Prenez une photo générale (plan large) et contextualisée de la dégradation visée – il faut qu'on comprenne rapidement l'ampleur du problème et la zone où se situe la dégradation ;
- Ajoutez-y la localisation : rue, n° de maison, n° de lampadaire à proximité, coordonnées géographiques ... ;
- Envoyez-nous ces informations UNIQUEMENT via **Fix My Street** ou par mail à **travaux@lesbonsvillers.be** ou 071/858.117.

- Comment se déroule l'analyse des réparations à effectuer ?

Chaque année, après l'hiver, le service travaux reprend l'ensemble des remarques et observations reçues en interne et en externe. Une mise à jour du cadastre de réparation est effectuée et une programmation des réparations s'en suit.

Il est important de souligner que **l'hiver est un moment crucial pour nos routes**. En effet, le sel et les déneigements successifs abiment fortement les voiries. De plus, les températures et les conditions météorologiques compliquent les interventions sur le terrain.

Commune des Bons Villers
Place de Frasnes, n°1 Tel : 071/858.100
6210 Les Bons Villers Fax : 071/858.142
★★★★★

Enfin, les centrales de tarmac « à chaud » ferment l'hiver car elles ne sont pas rentables durant la période froide. Sauf urgence, les réparations **reprennent au printemps**.

- Quel est le délai de réparation ?

Une analyse des réparations est effectuée par le service travaux. Un ordre de priorité est établi en fonction :

- de la sécurité pour les usagers ;
- de l'importance de la voirie, en termes de débit de véhicules (transit ou non) ;
- de la présence du problème dans un plan plus large de rénovation, pour réduire les coûts.

De ce fait, il se peut que votre problème ponctuel ne soit pas réglé tout de suite !

- Est-ce que ma rue sera concernée par une rénovation ?

Afin de jouer la transparence, la commune a décidé de rendre public son cadastre afin que chacun connaisse la situation de sa rue.

Quand des travaux ont lieu dans une rue, les riverains sont désormais systématiquement tenus informés. Cette information varie selon les degrés des travaux. Au plus les désagréments et les travaux sont importants, au plus les riverains sont consultés.

RAPPEL : **Qui appeler en cas de problèmes ?**

Toutes les informations se retrouvent dans le courrier envoyé aux riverains. De manière générale, voici les personnes à contacter en cas de problème :

1. Chef de chantier de la société concernée ;
2. Surveillant de chantier ;
3. Responsable du service travaux communal ;
4. Echevin des travaux.